

ventionnerait le reste du monde. De même, nombreux sont ceux qui croient que la Nouvelle-Ecosse reçoit trop de subventions, alors que, à plusieurs égards, elle n'en obtient pas suffisamment. Lorsqu'ils considèrent le courant des richesses qui va de la Nouvelle-Ecosse vers l'Ontario et le Québec, la disproportion entre ce qu'obtient la première et tout ce que reçoivent les deux autres en matière de commandes rendues possibles par les prêts consentis à l'étranger, lorsqu'ils considèrent ces choses et d'autres, les gens de la Nouvelle-Ecosse se disent que, à plusieurs égards, ils subventionnent le reste du pays. Pour reprendre une fois de plus la phrase de l'honorable député d'Acadia, ils se demandent pourquoi il doit en être ainsi.

Bien que nous attachions une grande importance à l'initiative privée, nous croyons, dans les circonstances, que certaines subventions, notamment celle qui était versée à l'égard du charbon, ne sont pas aussi injustes que d'aucuns voudraient nous le faire croire. Qu'on songe à la situation faite aux cultivateurs à l'égard du blé, et l'on comprendra ce que nous, des Provinces maritimes, pensons de subventions de ce genre. Nous ne voulons pas, qu'on me comprenne bien, de subventions assez importantes pour que patrons et ouvriers estiment qu'il ne leur est plus nécessaire de fournir un effort maximum en vue d'un rendement maximum et économique.

Les régies que je vise ici ont été imposées pour ordonner notre économie dans la période critique de la guerre. La façon dont ceux qui l'opposition qualifie habituellement de bureaucrates ont obtenu le résultat souhaité est tout à leur honneur. Nous de la Nouvelle-Ecosse sommes fiers d'attribuer une large part de mérite au ministre actuel de la Justice (M. Ilsley). Les gens d'autres pays semblent apprécier beaucoup plus les résultats du programme de régie du Canada, et ils sont plus disposés que bien des citoyens canadiens à reconnaître que le Gouvernement s'est bien acquitté de sa tâche. Les facteurs même qui rendent les régies nécessaires expliquent le caractère vexatoire de ces dernières, car elles comportent des restrictions. Dans bien des cas, certains particuliers doivent se sacrifier pour le bien commun, et la nature humaine est telle que personne n'aime beaucoup ce genre de sacrifice.

Les gens de ma circonscription de Queens-Lunenburg désirent vivement que la liberté économique soit rétablie le plus tôt possible, mais ils ne veulent pas que cette restauration compromette les intérêts du pays. La réglementation de la vente du bois de construction est celle qui semble susciter le plus de plaintes et je prie le ministre intéressé de voir

aussitôt que possible à ajuster les prix de détail. Toutefois, nous avons la conviction que, dans l'ensemble, le programme d'abolition des régies que s'est tracé le Gouvernement est satisfaisant. Nous sommes certains que l'on s'efforce de supprimer toute régie dont l'abolition ne peut influencer défavorablement sur le coût de la vie. L'exposé que le ministre des Finances a fait cet après-midi nous le démontre bien clairement.

Il n'est pas nécessaire de chercher longtemps pour s'expliquer l'attitude du Gouvernement en matière de régies. Sa ligne de conduite est fondée sur le sens commun, elle vise la sauvegarde d'une économie qui fait l'envie de presque tous les pays étrangers. Nous sommes certains que l'autorisation de maintenir pendant quelque temps un certain nombre de régies économiques que le Gouvernement demande au moyen de cette mesure est conforme aux intérêts du pays. Nous voulons l'abolition méthodique des régies et nous avons la conviction que le Gouvernement y pourvoit effectivement.

Je puis donc dire à la Chambre que les citoyens de la circonscription de Queens-Lunenburg appuient cordialement ce projet de loi.

(Sur la motion de M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

Le mercredi 2 avril 1947

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MATTHEWS—BILL DES POUVOIRS D'URGENCE—
NOM OMIS SUR LA LISTE DES VOTANTS LE
1er AVRIL

M. J. E. MATTHEWS (Brandon): Je souleve la question de privilège. Mon nom n'apparaît ni dans les *Procès-verbaux* ni dans le compte rendu d'hier parmi ceux qui ont participé au vote d'hier. J'étais à mon pupitre comme d'habitude et je n'ai pas hésité à voter en faveur de votre décision, monsieur l'Orateur.

TERRE-NEUVE

LE CANADA RECEVRA DES DÉLÉGUÉS DE LA
CONVENTION NATIONALE

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Je désire annoncer à la Chambre que la Convention nationale de Terre-Neuve a, récemment, adop-